



Résultat 2 : Les capacités des acteurs principaux de la lutte contre l'impunité sont renforcées

A2.3.1 : Evaluation finale anticipée de la mise en œuvre du Plan d'Action SNI

Termes de référence

Septembre 2020

1- CONTEXTE

En 2016, avec l'appui de l'Union Européenne, le Bénin a réalisé la première évaluation de son Système National d'Intégrité (SNI) conformément à la méthodologie de Transparency International, en partenariat avec ses partenaires locaux (ALCRER et Social Watch Bénin). L'évaluation du SNI est l'examen holistique de la solidité d'un ensemble d'institutions (appelées piliers) dans leur **capacité** (ressources, indépendance), leur **gouvernance** (intégrité, transparence et redevabilité) et leur **rôle** à garantir une société où les pratiques de corruption sont l'exception et non la règle.

Le rapport d'évaluation publié en août 2016 est assorti d'un plan d'actions et de réformes ainsi qu'un mécanisme de suivi des progrès de la lutte contre la corruption au Bénin. Le gouvernement du Bénin a adopté le rapport et ses recommandations en Conseil des Ministres du 30 novembre 2016 et créé un dispositif institutionnel par arrêté interministériel du 04 avril 2017. Cet arrêté a mis en place un Comité de pilotage, un Comité exécutif interministériel et des Points focaux au niveau des différents piliers de l'intégrité nationale notamment les pouvoirs publics, institutions et organes publics, les organisations non étatiques. Ces points focaux chargés d'assurer la mise en œuvre des recommandations du SNI ont été dotés de plans sectoriels de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption.

Pour rappel, le plan d'action 2016-2020 de l'évaluation SNI était articulé autour de cinq recommandations prioritaires, dix recommandations générales et des recommandations spécifiques aux piliers. Aux termes de l'échéance de mise en œuvre de ces plans d'actions il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du PALIRED une évaluation finale anticipée au cours du dernier trimestre de l'année 2020.

Les présents termes de référence déterminent les modalités d'organisation de l'évaluation des différentes recommandations du plan d'actions du système national d'intégrité du Bénin.

2- OBJECTIF DE L'ÉVALUATION

La mission vise à évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation du SNI du Bénin.

De façon spécifique

- Evaluer le niveau de réalisation des recommandations prioritaires, générales et spécifiques du SNI ;
- Etablir les raisons des écarts dans l'atteinte des recommandations et la réalisation des actions inscrites aux différents plan d'actions ;
- Présenter les acquis, les défis et les leçons pour chacun des plans d'action sectoriels revus et des recommandations ;
- Proposer des pistes d'amélioration en tenant compte aussi bien des insuffisances relevées que des réformes actuelles, dans la perspective de la seconde évaluation SNI.

3- RESULTATS ESCOMPTES

Il est attendu les résultats suivants :

- Le niveau de réalisation des recommandations prioritaires, générales et spécifiques du SNI est évalué;
- Les raisons des écarts dans l'atteinte des recommandations et la réalisation des actions inscrites aux différents plans d'actions sont établies ;
- Les acquis, les défis et les leçons pour chacun des plans d'action sectoriels revus et des recommandations sont présentés ;
- Des pistes d'amélioration tenant compte aussi bien des insuffisances relevées que des réformes actuelles, dans la perspective de la seconde évaluation SNI, sont proposées.

4- METHODOLOGIE

La méthodologie retenue dans le cadre de cette évaluation comprendra au moins:

- ✓ une revue documentaire des différentes évaluations antérieure ;
- ✓ Un point de reporting des points focaux SNI transmis au Comité Exécutif Interministériel et au Comité de Pilotage du SNI,
- ✓ Une interview d'acteurs et experts des différents piliers,
- ✓ Une approche participative de collecte et d'analyse de données.

5- PERIODE

La mission d'une durée de **15 jours** doit démarrer au cours de la seconde quinzaine du mois d'octobre 2020.

Le chronogramme de la mission sera affiné par le consultant et comprendra entres autres:

- la prise de contact entre le consultant, le Comité de suivi et la Coordination du PALIRED pour une meilleure compréhension de la mission ;
- la revue documentaire;
- les Entretiens;
- les restitutions des premiers éléments au programme;
- la rédaction du rapport provisoire d'évaluation finale ;
- la transmission du rapport provisoire au programme ;
- l'organisation d'une réunion de validation ;
- L'élaboration et la transmission du rapport final de l'évaluation ;

6- LIVRABLES

Les livrables suivants sont attendus de la mission:

1. Un plan de travail assorti d'un chronogramme dans les 48h après la signature du contrat;
2. Le projet de rapport de mission comprenant les éléments suivants: une analyse générale de l'état de mise en œuvre des recommandations et des plans d'action sectoriels revus, les acquis, les défis et les leçons pour chacun des plans d'action sectoriels revus et des recommandations ;
3. Un rapport de mission final prenant en compte les observations de l'équipe du programme ;

Le rapport de mission et tout autre document y afférent sont à soumettre en français, en format électronique, conformément aux dates butoirs stipulées ci-dessus. Le consultant est

responsable du contrôle de qualité du langage. Le secrétariat de TI retient l'exclusivité de droits en matière de distribution, de diffusion et de publication des livrables.

7- CANDIDATURE

La mission sera conduite par un consultant répondant aux critères suivants:

- Formation en sciences politiques, administration publique, droit ou autres sciences sociales pertinentes;
- Expérience avérée en suivi et évaluation de la mise en œuvre de plans stratégiques et de plans d'action institutionnels;
- Excellente compréhension du cadre juridique et de la pratique réelle des principales institutions de gouvernance du Bénin;
- Etre familier avec les questions de transparence, de redevabilité et de lutte contre la corruption;
- Compréhension claire et familiarité avec la méthodologie SNI de Transparency International;
- Capacité à rédiger de manière succincte et pour un auditoire non académique;
- Large expérience de travail avec des clients de la société civile, particulièrement les ONG axées sur le plaidoyer;
- Maîtrise de la langue française (essentielle).

Le dossier de candidature doit comprendre ce qui suit:

- Une lettre décrivant la motivation et les qualifications du candidat pour ce travail;
- Un curriculum vitae comprenant les coordonnées de deux références;
- Un bref aperçu de la manière dont le travail sera abordé et les méthodes qui seront employées;
- Des liens, des références à des échantillons de travail antérieurs;
- Une estimation de coût sur la base d'un taux journalier et du nombre de jours;
- Une note relative à la disponibilité pendant la période de travail énoncée ci-dessus.

Conformément à la note d'information N°3898/MEF/DC/C-FEC/SP relative aux conditions fiscales et douanières applicables aux marchés de services et de fournitures financés sur le 10ème et le 11ème Fonds Européen de Développement.

N.B : Merci de noter que seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Les dossiers de candidature seront reçus par courriel **au plus tard le 12 Octobre 2020** avec comme objet "Mission d'évaluation finale du SNI 2016-2020" à palired@socialwatch.bj avec ampliation à skaninda@transparency.org